

## **PRESS RELEASE**

Le ministère de la santé et du bien-être a enregistré un (1) cas de contamination de la COVID-19 au niveau local, en quarantaine, lors de ces dernières 24 heures.

Le patient testé négatif a son arrivée en quarantaine est le contact direct d'une patiente positive.

439 patients considérés comme étant guéris ont pu rentrer chez eux.

Le nombre total de cas positifs de la COVID-19 au niveau local depuis le 5 mars dernier est comme suit:

- 417 cas enregistrés suite au Contact Tracing et prélèvements dans les COVID-19 Testing Centres
- 120 cas enregistrés en quarantaine (patients négatifs à l'admission)
- 37 cas enregistrés suite aux dépistages ciblés
- 6 décès attribués à la COVID-19

Le nombre de cas actifs au niveau local est donc de 122.

À noter que des tests de dépistage effectués lors de ces derniers jours à Surinam, Riambel, Chemin Grenier, Chamouny et Rivière des Galets se sont tous révélés négatifs. Le High Level Committee sur la COVID-19 a ainsi pris la décision d'enlever ces villages de la liste de Zone Rouge. Cette décision prendra effet dès 11 00 heures, ce 24 avril 2021.

D'autres précisions et toute autre évolution sur la situation seront à suivre dans un communiqué qui sera émis cet après-midi.

**24 avril 2021**

**Ministère de la santé et du bien-être**